

# Habitat inclusif

Proposer un nouveau cadre de vie plus inclusif

## Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?

**L'habitat inclusif** est destiné « aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. [...] Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée ».

Article L.281-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

### L'habitat inclusif :

- **est fondé sur le libre choix**

Il s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale.

- **offre à la personne « un chez soi »**

C'est la résidence principale de la personne, son lieu de vie ordinaire qui s'inscrit durablement dans la vie de la cité.

- **s'appuie sur la participation**

S'il doit permettre la vie individuelle de chacun, ce mode d'habitat permet aussi un « vivre ensemble » à l'intérieur comme à l'extérieur du logement.

**Dans un habitat inclusif, il est possible de bénéficier de l'Aide à la Vie Partagé (AVP).**

## Qu'est-ce que l'AVP ?

Dans certains habitats inclusifs, les habitants peuvent disposer d'une **Aide à la Vie Partagée**, instaurée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale en 2021. Cette aide est un droit individuel attribué par le conseil départemental et versé directement au porteur du projet de l'habitat inclusif agréé.

**L'AVP est dédiée aux missions et actions destinées aux cohabitants** ayant choisi de vivre dans cet habitat inclusif. L'AVP a vocation à financer :

- l'animation de l'Habitat Inclusif,
- la coordination du projet de vie sociale et partagée,
- la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).

**L'AVP ne finance pas l'accompagnement individuel** de la personne pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à l'autonomie et surveillance), ni le suivi des parcours individuels ou la coordination des interventions médico-sociales.



FAIRE DU HANDICAP UNE FORCE

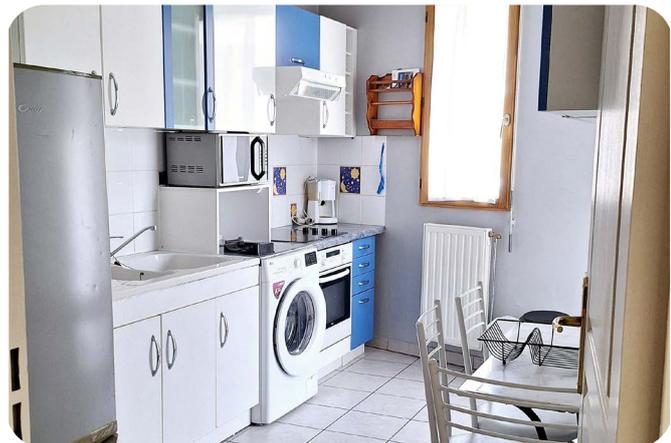
## Et à l'ALGED ?

**Proposer de l'habitat alternatif aux foyers est une volonté forte de l'ALGED**, en lien avec son projet associatif : « vers une société plus inclusive, diversification des offres de logements ».

A ce titre, l'ALGED met en œuvre deux projets de colocation.

### A Lyon 9<sup>ème</sup>

En 2021, à la suite d'un appel à projet de la Métropole, pour l'**AVP**, 2 projets ALGED ont été retenus, dont 1 verra le jour à l'automne 2025. Ce projet proposera à une dizaine de personnes en situation de handicap, de vivre en colocation à **Lyon 9<sup>ème</sup>** dans le quartier de Vaise.



# « Ma Coloc' » des co-colocations solidaires entre personnes en situation de handicap et étudiants à Lyon Vaise



## Quand ?

- Ouverture à l'automne 2025



## Où ?

Deux adresses pour un lieu unique à 2 minutes de la gare de Vaise :

- 37 bis rue de Saint-Cyr à Lyon 9
- 13/15 rue de la Claire à Lyon 9



## Pour qui ?

- 10 personnes en situation de handicap mental, avec ou sans troubles associés
- Travaillant ou non
- 4 étudiants souhaitant vivre dans une coloc extra-ordinaire



## Les appartements

Au sein d'une copropriété de droit commun :

- 4 T5 pour 3 personnes dont 1 étudiant par appartement
- 1 T3 pour 2 personnes
- 1 T2 aménagé en espace partagé



## L'animation

Elle sera assurée par un chargé d'insertion salarié de l'ALGED pour :

- faire vivre le projet de vie sociale et partagée
- faire le lien entre les acteurs du quartier et les colocataires.



## Les avantages

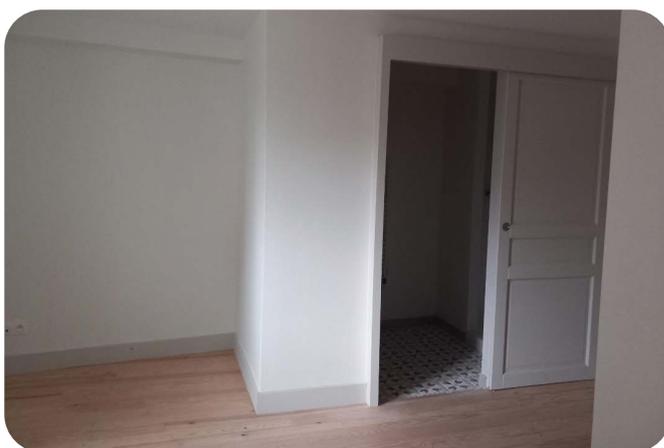
- Autonomie : je suis co-colocataire donc je vis chez moi
- Partage : je vis dans mon appartement mais je ne suis pas seul
- Souplesse : je peux choisir et avoir des accompagnements à domicile
- Economie : un loyer moindre car partagé
- Participatif : le projet de vie sociale et partagée sera écrit par les habitants

## Intéressé ?

Contactez-nous à  
macoloc@alged.com ou au 07 62 59 67 73

## A Tassin-la-Demie-Lune

Afin de poursuivre cet engagement, dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une maison à **Tassin-la-Demi-Lune**, l'ALGED pourra proposer dès novembre 2024 une possibilité de vivre en colocation pour 3 personnes en situation de handicap.



# « Ma Coloc' à Tassin » une co-location en maison entre personnes en situation de handicap au sein d'un espace mixte à Tassin le Bourg



## Quand ?

- Ouverture en novembre 2024



## Où ?

- 73 avenue du 8 Mai 1945 - 69160 Tassin-la-Demi-Lune



## Pour qui ?

- 3 personnes avec handicap mental avec ou sans troubles associés
- travaillant ou non
- accompagnées par le SAVS



## La maison

Au sein d'une propriété, l'AGED sera locataire de la moitié de la maison avec sa propre entrée. Les 3 personnes en colocation seront donc sous-locataires.

La Maison est divisée en trois espaces distincts :

1. Une première colocation ALGED pour trois personnes en situation de handicap dans une démarche de logement inclusif.
2. Une seconde colocation pour deux étudiants de l'Institut Saint Laurent qui forme des professionnels du secteur médico-social.
3. Un local polyvalent, à la disposition d'une association d'insertion.

A la maison s'ajoute :

- l'atelier qui accueillera les bureaux d'une entreprise,
- le jardin destiné à être un espace partagé par et pour tous.

## L'accompagnement

- Chaque colocataire est accompagné obligatoirement par le SAVS de l'ALGED



## L'animation

- Rédaction d'une charte de la colocation et du vivre ensemble au sein des espaces partagés
- Faire le lien entre les acteurs du quartier et les colocataires



## Les avantages

- Autonomie : je suis co-locataire donc je vis chez moi
- Partage : je vis en maison mais je ne suis pas seul
- Economie : un loyer moindre car partagé
- Insertion : un petit habitat au sein d'un quartier à taille humaine

## Intéressé ?

Contactez-nous à  
macoloc@alged.com ou au 07 62 59 67 73

### **Plus d'informations**

Catherine Chaize, coordinatrice habitat inclusif

07 62 59 67 73

macoloc@alged.com



FAIRE DU HANDICAP UNE FORCE